

Organigramme

Directeur Adjoint
chargé des ressources humaines et des
relations sociales

Philippe ALOZY

Responsable ingénierie pédagogique
et gestion administrative-financière

Béatrice CORRADI-GUIRAUD
bguiraud@ch-perrens.fr
05.56.56.35.06

Assistante secrétariat

Amélie BASTIDE
abastide@ch-perrens.fr
05.56.56.31.52

Informations complémentaires

SITE

www.ch-perrens.fr/ifaps

Catalogue consultable et téléchargeable sur le site

MAIL

ifaps@ch-perrens.fr

FAX

05.56.56.17.88

ADRESSE

121 rue de la Béchade
CS 81 285 – 33 076 BORDEAUX Cedex

Comment Venir ?



EN BUS

Ligne 24, Liane 8 ou Citeis 41 :
arrêt Charles Perrens
Ligne 11 : arrêt Carreire – Bordeaux II



EN TRAM

Ligne A : arrêt Pellegrin



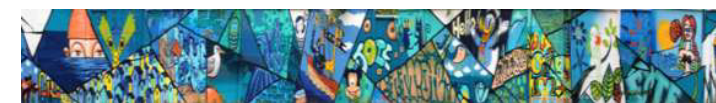
EN VCUB

Stations Pellegrin, Bordeaux II, Xaintrailles,
Charles Perrens



EN VOITURE

A partir du centre-ville, direction les
boulevards, stade municipal
Depuis la rocade, sortie Bègles, suivre les
boulevards direction Centres
Hospitaliers-stade municipal



IFAPS



*Institut de
Formation
Aquitain pour les
Professionnels de
Santé*



Centre Hospitalier Charles Perrens 121 rue de la Béchade 33076 Bordeaux



Qui sommes nous ?

Le Centre Hospitalier Charles Perrens de Bordeaux est un établissement public de Santé dont la mission principale est de répondre aux demandes de soins en psychiatrie de la population de son territoire défini par l'Agence Régionale de Santé.

Nos actions de formation, éligibles au DPC, s'adressent et répondent aux personnels relevant du domaine sanitaire, social et médico-social.

Placer le « Sujet » au centre des préoccupations soignantes, dans son environnement familial, social et « Prendre Soins », c'est répondre aux besoins en formation, dans le respect et la sécurité des patients.

Écouter et entendre les professionnels aux prises avec la souffrance psychique, dans des dimensions individuelles et collectives, c'est questionner cette souffrance, l'analyser au gré des pratiques et adopter une position réflexive.

Les partenariats développés par la présence magistrale des services universitaires et les centres de ressources, permettent le rayonnement d'un niveau d'expertise afférent à des domaines spécifiques dont bénéficient les soignants.

La formation appartient aux stagiaires qui s'inscrivent dans une démarche dynamique, d'engagement et d'enrichissement de leurs pratiques !

Que proposons nous ?

Des actions de formation, éligibles au DPC

- En lien avec les axes prioritaires de Santé Publique, HAS...
- D'initiation, développement et approfondissement des savoirs et expertise
- Relatifs à l'organisation, la qualité, la sécurité des soins
- Des supports méthodologiques
- Des constructions pédagogiques selon la méthodologie DPC
- Des apports cognitifs spécifiques et spécialisés en santé mentale
- De l'analyse des pratiques
- De supervision

Des colloques annuels, pluriannuels

Quelle est sa mission ?

Une réponse adaptée et personnalisée, aux attentes spécifiques des institutions, des établissements public, privés, sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la région de la Nouvelle Aquitaine et au-delà.

Être en veille documentaire : réglementaire, légale, éthique

- La loi du Vieillessement,
- La douleur...
- Le parcours du patient en psychiatrie
- Formation à la pratique des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient en psychiatrie

Quelle est sa composition ?

- Un responsable de l'ingénierie de formation pédagogique
- Une équipe pédagogique dynamique
- De nombreux intervenants experts

Quelles sont ses valeurs ?

Des valeurs professionnelles et institutionnelles

Éthique, Professionnalisme, Excellence

Des valeurs humanistes

Écoute, Respect, Tolérance

Des valeurs pédagogiques

Rigueur, Disponibilité, Efficacité

S'INSCRIRE A UNE FORMATION C'EST FACILE !

✓ Téléphoner au 05.56.56.31.52 pour obtenir des informations sur la formation choisie.

✓ Télécharger sur le site www.ch-perrens.fr, votre bulletin d'inscription en spécifiant l'action qui vous intéresse et l'adresser par courrier à l'IFAPS, 121 rue de la Béchade, CS 81 285, 33 076 BORDEAUX Cedex, par mail ifaps@ch-perrens.fr

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Prise en charge individuelle

Bulletin d'inscription à compléter accompagner de votre règlement par chèque à établir à l'ordre du Trésor Public.

Prise en charge par la Formation Continue

Contactez le service formation de votre établissement qui procédera à votre inscription et répondra à vos questions sur les modalités d'organisation et de prise en charge.

Pour organiser une formation intra-muros

Prendre l'attache de Madame Béatrice CORRADI-GUIRAUD

bguiraud@ch-perrens.fr

05.56.56.35.06